Demandes de mobilités sortantes : procédure de candidature et de sélection

Date limite des dépôts de candidature : 1er décembre 2023
Date de réponse aux candidatures : 20 janvier 2024

Attention, les dossiers doivent être complets et clairs à cette date, sinon ils seront non recevables.

Pour être recevables, ils devront :

- être envoyés à Laurence Coste, en un seul pdf nommé NOM_Prénom_candidature_mobilité

Et comporter :

- la fiche de synthèse entièrement remplie
- la lettre de motivation : 2500/3000 signes maximum espaces compris
- le relevé de notes cursus téléchargé depuis Taïga

La lettre de motivation devra évoquer successivement les deux choix, et :

- présenter un court résumé du parcours au sein de l'Ensase (retour critique sur les acquis, les savoirs et les objectifs de Licence, participation à la vie associative de l'école…)
- mettre en perspective le projet de départ en mobilité au regard du parcours de Licence

- formuler un projet pédagogique en rapport avec le/les choix de destinations
- préciser les pré-requis et objectifs de ce projet pédagogique
- démontrer une connaissance du programme de l'établissement de la destination souhaitée.

- évoquer le niveau de langue supposé dans la destination d'accueil, et la motivation à faire le nécessaire pour être dans les meilleures conditions d'apprentissage à l'étranger.

En résumé, il y a nécessité de démontrer un engagement et investissement préalable, car ce point est essentiel pour que les étudiants soient en capacité d'être à l'aise dans leur environnement d'accueil.

Concernant la procédure de sélection, l'Ensase se fixe deux priorités :

- permettre le départ du plus grand nombre
- honorer au maximum les accords passés avec les établissements partenaires

Dans ce cadre, les sélections pourront s'établir :

- à partir du seul dossier de candidature
- à partir du dossier de candidature complété par un entretien

Les démarches collectives permettant de présenter un état des candidatures favorisant le départ de toutes et tous au plus proche des souhaits de chacun.e sont bien entendu encouragées.
Toutefois, la commission enseignante restera souveraine quant aux décisions finales.

École Nationale Supérieure d'Architecture de Saint-Étienne
Université de Lyon, 1 rue Buisson BP 94, 42003 Saint-Étienne Cedex 1
st-etienne.archi.fr +33 (0)4 77 42 35 42